

Produits phytosanitaires

Des évolutions de long terme

Alors que les plans Ecophyto¹ n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de réduction de l'usage des pesticides en France, une dynamique est en marche à l'échelle européenne pour prendre en compte l'impact sur l'homme et l'écosystème.

Avec la fin de l'utilisation massive des molécules chimiques persistantes et bioaccumulables et les évolutions réglementaires sur l'évaluation plus précise des risques, l'agriculture s'est fortement transformée en Europe. « 75 % du portefeuille des produits phytopharmaceutiques des années 1990 a disparu ! », chiffre Jérôme Pierrard, responsable sciences réglementaires chez Bayer. Selon l'ANSES, 25 % des substances du marché français ont vu leur production s'arrêter au cours des dix dernières années, conséquence des nouvelles exigences du règlement européen n° 1107/2009 encadrant leur autorisation. Celui-ci impose de réduire les risques pour la santé humaine ou animale et l'environnement, ce qui nécessite d'évaluer plus finement l'exposition aux produits dangereux en fonction des conditions d'utilisation. « Il faut dix à douze ans pour mettre un nouveau produit sur le marché, compte tenu de l'ampleur des études de toxicologie et d'impact environnemental qui représentent désormais 90 % du dossier d'homologation », poursuit Jérôme Pierrard.

Produits de biocontrôle

Malgré ces progrès, les pesticides sont détectés dans tous les milieux et certains risques persistent. « Le règlement vise à n'autoriser que les spécialités ne présentant pas de risque inacceptable », décrit Ragnar Weissmann, docteur en microbiologie, qui alerte sur la complexité à établir un lien entre une exposition prolongée à une multitude de produits et les effets à long terme sur la santé. Il plaide pour une accélération de la substitution des molécules chimiques par des produits de biocontrôle. « Cela va

dans le sens d'une amélioration de la qualité et de la micro-nutrition pour répondre aux exigences des consommateurs », témoigne pour sa part Benoît Hartmann, responsable R&D produits biologiques du groupe Bayer Crop Science, qui a lancé en septembre un portefeuille de semences potagères organiques. « Cette agriculture tend à mieux préserver les micro-organismes des sols, comme ceux de notre microbiote, se réjouit Ragnar Weissmann. Les recommandations agronomiques reposaient jusque-là sur une faible connaissance des interactions biologiques qui se déroulent dans le sol. »

Le rôle des outils digitaux

Le système agricole évolue aussi plus durablement avec la disponibilité d'outils d'IA pour contribuer à prédire les besoins et l'impact de différentes solutions. Benoît Hartmann cite la mise en place de capteurs, de satellites et de drones pour surveiller divers paramètres... et d'outils d'analyse en temps réel pour aider les agriculteurs à prendre des décisions sur le terrain. Le groupe allemand collabore depuis avril avec la start-up espagnole Biome Makers afin d'optimiser l'utilisation d'un biofongicide selon le microbiome du sol et les données environnementales. Si la plateforme FieldView™ de Bayer, améliorant le rendement à partir des données de parcelles, est largement utilisée à travers le monde, Ragnar Weissmann estime qu'il est possible de réduire plus sensiblement encore l'usage des pesticides sur certaines cultures sans perte de rentabilité : « A condition d'adaptations conséquentes et d'appliquer une approche écosystémique avec une vision à long terme ! Diversification des cultures dans les rotations agricoles, substitution de désherbants chimiques par des méthodes alternatives, généralisation des techniques d'application de type UBV (ultra-bas volume), introduction de variétés plus résistantes aux maladies et au climat... Des changements sont aussi à opérer du côté sociétal, pour une consommation plus locale qui réduirait les pesticides en post-récolte », conclut le directeur scientifique de l'association OSE (Objectif Santé Environnement). ■

Juliette Badina

Une AMM avec échéance

Une substance active doit être approuvée au niveau européen pour un nombre déterminé d'années, avant l'homologation d'un produit biocide la contenant :

- 15 ans pour le renouvellement d'une substance déjà approuvée ;
- 10 ans pour une nouvelle matière active ;
- 7 ans pour le renouvellement d'une matière active candidate à la substitution ;
- 5 ans pour une substance répondant aux critères d'exclusion (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et perturbateurs endocriniens), renouvelée dans des conditions excluant les risques.

(1) Mesure issue du Grenelle de l'Environnement (2007) qui visait à réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires, y compris pour des usages non agricoles.